



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 17 avril, à 20h30, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 10 avril, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, PATRICK MULLER, LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE, ALAIN BRADFER, DJAMILA AMGOUD, LOUIS ANGOT, PAULETTE DORRIERE, DOMINIQUE DUFUMIER, CLEMENT GOUVEIA, JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG, GILDAS QUIQUEMPOIS, DOMINIQUE SABATHIER

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

JEANICK SOLITUDE A CHRISTOPHE LACOMBE, HERMENEGILDO VIERA-LOPEZ A PIERRE BARROS, MONIQUE ARNAUD A DJAMILA AMGOUD, ATIKA AZEDDOU A LEONOR SERRE, FREDERIC DESCHAMPS A LOUIS ANGOT, CIANNA DIOCHOT A JACQUELINE HAESINGER, NADINE GAMBIER A CLEMENT GOUVEIA, NATACHA SEDDOH A JEAN MARIE MAILLE

**ABSENTS :**

CHRISTOPHE CAUMARTIN, MARIE CHRISTINE COUVERCELLE, HUBERT EMMANUEL EMILE, BOUCHRA SAADI

**Leonor SERRE est élu(e) secrétaire à l'unanimité.**

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Avant de vous lire les décisions et l'ordre du jour, j'aimerais que le conseil municipal de Fosses ait une pensée pour les sapeurs pompiers qui ont sauvé la Cathédrale Notre Dame de Paris. En faisant des choix stratégiques, en laissant brûler ce qui ne pouvait être sauvé, comme la charpente, ils ont préservé la structure d'ensemble du bâtiment. Manifestement, le bâtiment n'est pas encore tout à fait sauvé, ils leur restent encore des choses à faire. Mais l'engagement des sapeurs pompiers et les décisions qu'ils ont prises, ont permis que la cathédrale continue d'exister.*

*Les Français ont été très touchés par cet incendie, qu'ils soient croyants ou non. Nous souhaitons que les échanges puissent permettre de reconstituer la splendeur de ce bâtiment. C'est un lieu incontournable pour les étrangers en visite en France. D'ailleurs lorsque nos amis burkinabés viennent en France, ils souhaitent visiter, dans l'ordre, la cathédrale Notre Dame, la Tour Eiffel et Montmartre. Ce sont les trois jalons touristiques parisiens et nous voyons bien que la cathédrale a une place particulière.*

*Au nom du Conseil Municipal, saluons le professionnalisme et l'engagement des services publics en général et des pompiers en particulier, notamment à cette occasion.*

**Intervention de Clément GOUVEIA :**

*Tous les Français sont frappés au cœur par l'incendie qui a ravagé Notre-Dame-de-Paris. Notre souffrance est unanime devant cette cathédrale éventrée, berceau de notre histoire de France. En cette semaine sainte, si importante pour les chrétiens, voir ce symbole majeur ravagé est un déchirement. Du monde entier, nous parvenons des messages de soutien et les dons affluent comme jamais. Reflet inédit de la sincérité de l'émotion et de la ferveur autour de cette catastrophe : le désintéressement de quelques grands donateurs qui ont spontanément renoncé aux avantages fiscaux attachés d'ordinaire à de telles contributions. Loin de se soucier de quelque déduction que ce soit, avec abnégation et générosité, nombreux sont les Fossatussiennes et les Fossatussiens qui, dès hier, ont commencé à envoyer des dons pour participer à l'effort financier nécessaire à la reconstruction de ce monument. C'est pourquoi le groupe Union pour Fosses souhaite que la ville de Fosses donne l'exemple et s'associe à cet effort national en débloquent un budget significatif pour aider à ce vaste chantier en apportant ainsi sa pierre à l'édifice.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Je prends note.*

**Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :**

*Autant nous pouvons comprendre les simples citoyens qui sont touchés et vont faire des dons pour participer à la reconstruction de la cathédrale, autant pour les grandes fortunes, nous pouvons nous poser la question : « ne guettent-ils pas la réduction d'impôts ! » J'ai lu aujourd'hui que le directeur du géant français du luxe, Kering, propriété de la famille Pinault, demandait une réduction d'impôts de 90 %. C'est quand même exceptionnel ! Je vous accorde que cela n'engageait que cet homme-là. L'Etat lui, serait en mesure de proposer une réduction d'impôts de 75 % alors que nous savons que pour des groupes comme Total, Bettancourt, Arnault, Pinault et compagnie, la mesure fiscale ils connaissent. Alors il faut tempérer !*

*Que ces grosses fortunes-là donnent c'est bien, ne soyons pas plus royalistes que le roi, mais ne soyons pas non plus naïfs. Si les grandes entreprises donnent pour lutter contre le cancer ou autre, c'est aussi et surtout pour bénéficier des réductions d'impôts !*

*Je prends ton exemple, Christophe, tu es à la tête d'une entreprise. Depuis qu'il n'y a plus ces fameuses déductions d'impôts, il y a beaucoup moins d'argent versé.*

*Voilà ce que je voulais dire. Ceci dit je respecte tout à fait les chrétiens ou les gens qui sont touchés et ont choisi de donner. Chacun fait comme il l'entend.*

**Intervention de Patrick MULLER :**

*Moi, le fait que ce soit la semaine sainte ne me touche pas beaucoup. Ceci dit, j'adore Notre Dame. Je l'ai visitée plusieurs fois avec mes enfants, ainsi que la pyramide et le Panthéon. Je suis très attaché aux monuments historiques. Par contre, concernant ta proposition suggérant que la ville de Fosses verse un don pour la cathédrale de Paris, je préférerais qu'on utilise cet argent pour l'église Saint Etienne du village qui a besoin, elle aussi de gros travaux de réparation.*

**Intervention de Clément GOUVEIA :**

*Je n'ai pas d'informations sur les familles Arnault et Bettancourt, mais ce matin la famille Pinault s'est exprimée pour dire et c'est tout à fait normal, qu'elle ne demanderait pas la déduction fiscale à laquelle elle aurait droit. Le groupe Union pour Fosses propose tout simplement cette donation parce que nous avons remarqué que d'autres villes l'avaient fait.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Pour l'instant, rien n'est organisé, chacun prendra ses responsabilités. Pour savoir si nous allons participer ou non, nous en discuterons chacun de notre côté. Je ne suis choqué ni par votre proposition ni par la nôtre. Pour le moment tout le monde est pris par l'émotion et pour l'instant, la question n'est pas : comment réunir cette somme, mais plutôt comment vont être réalisés les travaux de reconstruction. Il y a un débat avec une consultation d'architecture sur les travaux à entreprendre pour refaire la cathédrale à l'identique. Mais*

*s'agit-il de celle du 13<sup>e</sup> siècle ou du 19<sup>e</sup> siècle ? Là est la question. Un ouvrage culturel tel que celui-ci est une accumulation de plusieurs siècles de travaux et ce chantier à venir pose une question sur la modernité. Un débat intelligent s'est enclenché depuis deux jours. Le président a annoncé une reconstruction sur cinq ans, nous verrons bien ce qui pourra être fait. C'est bien de donner une perspective et des délais, mais l'ensemble de tout cela n'est pas encore assuré.*

*Les vitraux de la cathédrale comme ceux de toutes les églises partout en France ont souvent été financés par de grands donateurs, je dirais que les grandes puissances d'argent ont toujours financé l'art et le culte en particulier. Qu'ils prennent leurs responsabilités, qu'ils continuent à participer à ce financement-là me paraît normal et judicieux parce que c'est là où est l'argent, qu'il doit être pris pour aider des causes comme celle-ci et sur la culture d'une manière générale.*

*Pour en revenir à l'église Saint-Etienne, nous avons vu cet après-midi la restitution d'un architecte du patrimoine qui a fait une étude très importante et très intéressante sur les travaux à faire sur notre église et je peux vous dire que ce sera un très gros travail.*

*Fort de ce diagnostic, nous allons organiser une réunion de restitution de cette étude à la population et rechercher des financements pour permettre la restauration de l'église. Ceci est un vrai beau sujet et je dirais que notre église Saint-Etienne est tout aussi belle, à la fois dans nos cœurs et à la fois d'un point de vue architectural, que la cathédrale. C'est une petite église qui a beaucoup de choses à apporter en terme d'histoire et qui a traversé, elle aussi les siècles autant que la cathédrale Notre-Dame. Elles ont été construites à peu près au même moment et l'église Saint Etienne a été également un des premiers bâtiments classés en France dans les années 1910 et 1915, ce qui est important.*

#### **Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Pour être complet sur le sujet fiscal, je vous précise que pour avoir 90 % d'abattements sur les impôts, il faut que le monument soit classé trésor national, ce qui n'est pas le cas de la cathédrale.*

*L'abattement pour les entreprises n'est pas de 70 % comme pour nous, mais de 60 % dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire, et ceci, quel que soit le montant du don.*

#### **Intervention de Pierre BARROS :**

*Le conseil municipal dans son ensemble s'associe pour dire que ce bâtiment compte pour tout le monde et que ceux qui ont sauvé la structure des flammes méritent notre respect et nos remerciements. Par cet exemple, nous remercions l'ensemble des soldats du feu, partout où ils interviennent que ce soit pour sauver des personnes ou des immeubles entiers qui ont brûlé dernièrement sur Paris, ne faisant aucun blessé parmi les habitants ni même chez les pompiers et c'est heureux.*

Le Maire fait lecture des décisions prises depuis le dernier conseil.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **QUESTION N°1 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'ETUDE THERMIQUE ET ENERGETIQUE DU CLSH**

#### **Intervention de Patrick MULLER :**

*La ville de Fosses a fait construire en 2002, un nouveau centre de loisirs pour l'accueil des enfants d'âge maternel (85 places) et d'âge élémentaire (100 places). Les locaux de ce centre de loisirs dont la superficie totale est de 1123 m<sup>2</sup>, se répartissent en :*

- *locaux d'activités pour les enfants,*
- *espace de restauration collective pour le mercredi et les vacances scolaires,*
- *bureaux pour la direction du centre,*

- espace dédié au relais des assistantes maternelles (avec un bureau et un espace petite enfance - 0 à 3 ans - spécifiquement dédié et un espace d'animation mutualisé avec le centre de loisirs).

La création de ce bâtiment a donné lieu à des difficultés spécifiques au moment de sa construction, en raison du dépôt de bilan d'une des entreprises principales en cours de chantier. Cet aléa a obligé à rechercher en urgence une autre entreprise pour finir le chantier, ce qui a occasionné diverses malfaçons pour lesquelles il a été impossible d'établir vraiment la responsabilité au moment de faire valoir les garanties décennales.

Aujourd'hui, ce bâtiment du centre de loisirs fait apparaître divers désordres de construction :

- des fuites en toiture, qui malgré plusieurs réparations réalisées au cours des dernières années, réapparaissent de manière récurrente,
- des problèmes importants d'isolation thermique qui génèrent des consommations électriques extrêmement élevées en hiver et des températures souvent insoutenables l'été.

C'est pourquoi, la ville de Fosses dans un souci d'économie d'énergie et dans une volonté de déployer de bonnes pratiques en matière de transition énergétique, a décidé de mettre en œuvre une étude thermique de ce bâtiment.

### 1. Les objectifs du projet

Cette étude a pour objectifs de :

- faire le diagnostic thermique des différents espaces,
- repérer et analyser les principaux dysfonctionnements en matière de conception du bâtiment et en matière énergétique,
- proposer des solutions à mettre en œuvre pour optimiser le fonctionnement énergétique de cet équipement (isolation, installation de panneaux photovoltaïques ou autres systèmes de production d'énergies renouvelables, ...) et le confort de ses usagers.

L'enjeu est de prévoir dans les années à venir, un plan pluriannuel d'investissement permettant d'améliorer la situation énergétique de ce bâtiment.

### 2. Le calendrier prévisionnel du projet

2019	
Constitution du dossier de demande de subvention DETR	Février 2019
Lancement de l'appel d'offre pour la réalisation de l'étude	Avril mai 2019
Attribution du marché de l'étude	Juin 2019 (après la notification officielle de subvention)
Réalisation de l'étude thermique et d'optimisation énergétique	Juillet – octobre 2019
2020	
Programmation et mise en œuvre des premiers travaux d'optimisation énergétique	2020

### 3. Budget prévisionnel du projet

Dépenses	HT	TTC
Etude thermique des locaux du CLSH	11 570 €	13 884 €
<b>Total dépenses</b>	<b>11 570 €</b>	<b>13 884 €</b>
Recettes	MONTANT	REPARTITION
DETR 2019	4 628 €	40 % du HT
Ville de Fosses	9 266 €	Reste à charge
<b>Total recettes</b>	<b>13 884 €</b>	

Pour réaliser ce projet, un dossier de demande de subvention à l'Etat a été constitué au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

**Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer pour :**

- **ADOPTER le projet d'étude thermique et énergétique du bâtiment CLSH pour un montant total de 13 884 € TTC,**
- **AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 à hauteur de 4 628 €, afin de soutenir le financement de cette étude et signer tous les documents s'y référant,**
- **S'ENGAGER A PRENDRE EN CHARGE le montant de l'opération restant dû, déduction faite de la subvention qui sera attribuée au titre de la DETR.**

**Intervention de Jean-Marie MAILLE :**

Nous avons parlé de deux sujets, de la dimension thermique et les fuites d'eau. Or, dans l'audit, il n'est question que de l'aspect énergétique et de l'étude thermique, est-ce que les causes des fuites d'eau et les moyens de les résoudre seront aussi analysés ?

**Intervention de Patrick MULLER :**

Oui, bien sûr.

**Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour l'exercice 2019 ;

Considérant le dispositif d'aide aux communes mis en œuvre par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2019 ;

Considérant les travaux d'investissement adoptés par la ville de Fosses et subventionnables au titre de la DETR 2019 dans le cadre des catégories « Etude de faisabilité » ;

Considérant le projet d'étude thermique et énergétique du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), objet de cette demande de subvention :

Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux et le plan de financement de l'opération d'étude thermique et énergétique des locaux du CLSH :

Dépenses	HT	TTC
Etude thermique des locaux du CLSH	11 570 €	13 884 €
<b>Total dépenses</b>	<b>11 570 €</b>	<b>13 884 €</b>
Recettes	MONTANT	REPARTITION
DETR 2019	4 628 €	40 % du HT
Ville de Fosses	9 266 €	Reste à charge
<b>Total recettes</b>	<b>13 884 €</b>	

**Après en avoir délibéré, décide,**

- **D'ADOPTER le projet d'étude thermique et énergétique du bâtiment CLSH pour un montant total de 13 884 € TTC,**
- **D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 à hauteur de 4 628 €, afin de soutenir le financement de cette étude et signer tous les documents s'y référant,**
- **DE S'ENGAGER A PRENDRE EN CHARGE le montant de l'opération restant dû, déduction faite de la subvention qui sera attribuée au titre de la DETR.**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## QUESTION N°2 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR SUR LES FILMS ANTI-CHALEUR DU POLE CIVIQUE

### Intervention de Patrick MULLER :

Le Pôle civique a été construit en 2011/2012 et livré fin 2012. Le bâtiment est organisé en deux parties, de part et d'autre d'une rue intérieure, il est constitué de :

- L'hôtel de ville et les locaux de services publics (antennes de la CPAM et de la maison de l'emploi),
- Le pôle social et culturel regroupe trois équipements municipaux : l'école de musique et de danse, le centre social et la ludomédiathèque.

Dans une volonté de réaliser une opération exemplaire, la commune de Fosses a souhaité que celle-ci puisse s'inscrire dans une démarche de développement durable et que sa mise en œuvre réponde à la haute qualité environnementale.

Dans cette optique, le choix architectural du maître d'œuvre s'est porté sur une enveloppe dégagée de la façade en fines lames verticales qui « intimise » les espaces intérieurs et les protège de l'ensoleillement. En effet, le verre transparent et translucide et l'aluminium sont les matériaux dominants de ce projet. Par ailleurs, l'ensemble du système d'éclairage est constitué de LED et le bâtiment est équipé pour la récupération des eaux de pluie.

Malgré les études qui ont été menées sur la qualité de l'air en période estivale, les bureaux et salles d'activités les plus exposées à l'ensoleillement posent problème quant au confort des usagers et du personnel en période de grande chaleur. Afin de pallier ce problème, une solution technique a été retenue qui consiste à poser des films antichaleur sur les vitres de certains espaces particulièrement exposés.

Cette solution alliée au système de ventilation intérieur du bâtiment et à un travail avec les agents sur les bonnes pratiques à déployer doit permettre de résoudre la difficulté.

L'installation des films antichaleur est prévue avant l'été 2019.

Pour réaliser ce projet, un dossier de demande de subvention à l'Etat a été constitué au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le budget prévisionnel du projet se décline comme suit :

<b>Depenses</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Films anti-chaleur	22 600 €	27 120 €
<b>Total dépenses</b>	<b>22 600 €</b>	<b>27 120 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>MONTANT</b>	<b>REPARTITION</b>
DETR 2019	9 040 €	40 % du HT
Ville de Fosses	18 080 €	Reste à charge
<b>Total recettes</b>	<b>27 120 €</b>	

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer pour :

- **ADOPTER** le projet de mise en œuvre de films anti-chaleur sur les vitres du pôle civique pour un montant total de 27 120 € TTC,
- **AUTORISER** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 à hauteur de 9 040 €, afin de soutenir le financement de ces films et signer tous les documents s'y référant,
- **S'ENGAGER A PRENDRE EN CHARGE** le montant de l'opération restant dû, déduction faite de la subvention qui sera attribuée au titre de la DETR.

### Intervention de Jean-Marie MAILLE :

Dans le total des dépenses, est noté 27 120€ TTC et dans les recettes, on parle de 27 120 € la colonne Hors Taxe.

Le Maire donne la parole à Christine Bulot, directrice générale des services.

**Intervention de Christine BULOT :**

*C'est un problème de présentation, le hors taxe n'est valide que pour la première partie du tableau. Quand on demande une subvention c'est toujours calculé sur le hors taxe. Donc les 9 040 €, inscrit en recettes de DETR correspondent à 40 % du montant hors taxe du projet. Par contre, le reste à charge de la ville est calculé sur la dépense TTC déduction faite de la subvention accordée. D'où le total inscrit sur les recettes qui est basé sur le total de la dépenses de 27 120 € car il faut bien pouvoir prendre en charge le versement de la TVA.*

**Intervention de Jean-Marie MAILLE :**

*Donc nous sommes d'accord.*

**Intervention de Djamila AMGOUD :**

*J'ai du mal à comprendre : le pôle civique est assez récent et a coûté beaucoup d'argent. Je suppose que les entrepreneurs qui avaient été choisis pour faire ce travail avaient été contrôlés et je ne comprends pas que si peu de temps après, il faille encore investir des montants assez conséquents parce que le bâtiment n'offre pas le confort attendu aux usagers et aux gens qui y travaillent. Je trouve ça un peu fort, je veux bien que les travaux soient faits pour que les gens qui utilisent ses locaux soient à l'aise, mais je m'abstiendrai quand même pour cette raison.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Je vais t'expliquer pourquoi. C'est comme lorsque tu achètes une maison neuve. C'est à l'usage que tu t'aperçois qu'il y a des choses à reprendre. Ce bâtiment certifié HQE a été fait par un bureau d'étude et vérifié par un bureau de contrôle qui a analysé les préconisations et les réalisations.*

*Ce qui est intéressant c'est de comprendre comment ces études et ces contrôles sont effectués. Les calculs ne sont pas faits pièce par pièce, mais en prenant en compte la globalité du bâtiment et son exposition. Il y a des endroits plus ou moins pénalisés. Ainsi, l'ensoleillement naturel donne des points lorsqu'on est en hiver, car il réchauffe le bâtiment de manière naturelle mais il en retire en été, car il peut ramener beaucoup de chaleur. Par contre, toutes les façades ne sont pas exposées de la même manière ce qui fait qu'à certains endroits il y a des pièces qui chauffent assez fortement en été et d'autres qui rafraîchissent trop. Tout ceci est calculé et compensé, il y a des plus et des moins, rentrant dans un calcul global qui fait que par compensation on obtient une note permettant de définir si le bâtiment est haute qualité environnementale ou pas. En raison de la note globale, même sur un bâtiment complètement HQE certifié, il existe des endroits sur lesquels il y a trop d'apport solaire ou pas assez. Ce qui veut dire que du point de vue technique et du contrôle, ce bâtiment ne pose pas de problème en termes de certification, par contre en termes d'usage, il peut y avoir quelques décalages. Nous avons des façades exposées plein sud qui méritent des aménagements pour faire en sorte qu'il y ait un plus grand confort sur ces espaces-là. C'est pour ces raisons que nous avons mis des stores, des rideaux ou des films à certains endroits qui n'étaient pas prévus dans le marché, car lorsque nous entrons dans un bâtiment, nous regardons comment il vit et au fur et mesure nous prenons en compte ces problématiques, nous intervenons sur certains sujets. Sincèrement 20 ou 30 000€ sur un bâtiment qui en coût de marché était à 8 600 000€, ce n'est vraiment pas extravagant.*

*Sur un budget personnel c'est énorme, par contre à l'échelle d'une structure institutionnelle de 8 et 9 millions d'euros, ce n'est quand même pas une enveloppe extraordinaire.*

*Deuxième sujet nous ne réglerons pas tout en mettant en place des films sur les fenêtres, sachez que ce sont des triples vitrages ce qui est exceptionnel, il y a des problèmes sur certaines menuiseries, car il y a des ponts thermiques ce qui dégrade à certains endroits le confort. Mais il y a aussi des problèmes en termes de pratiques des usagers, car si en plein été vous laissez toutes les fenêtres ouvertes la chaleur rentre et c'est très vite insupportable. L'été dernier les portes donnant plein sud-ouest ont été ouvertes pour ventiler c'est précisément ce qu'il ne faut pas faire. Toute la chaleur est rentrée et montée dans les étages et à partir de ce moment-là le bâtiment n'arrive pas à refroidir. Donc évidemment quand il fait chaud, il faut fermer les portes et c'est compliqué à faire appliquer à des agents qui quand il fait chaud veulent ouvrir leurs fenêtres pour*

créer un courant d'air. C'est d'autant plus inadéquat que le pôle civique est équipé d'un système de ventilation à double flux. Nous sommes sur un bâtiment contemporain qui répond à des règles contemporaines, ce n'est pas un problème de malfaçon, c'est une question d'adaptation par l'expertise du quotidien des agents et des utilisateurs qui permet d'améliorer certains endroits, certaines façades qui aujourd'hui méritent de poser des films.

**Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

*Je voulais juste ajouter aussi qu'il y a depuis trois ans des phénomènes caniculaires et ce n'est pas fini, qui font que le bâtiment comme vient de l'expliquer Monsieur le Maire subit des températures très élevées.*

**Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour l'exercice 2019 ;

Considérant le dispositif d'aide aux communes mis en œuvre par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2019 ;

Considérant les travaux d'investissement adoptés par la ville de Fosses et subventionnables au titre de la DETR 2019 dans le cadre de la catégorie : « Travaux sur les bâtiments communaux et intercommunaux » ;

Considérant le projet de mise en place de films anti-chaleur au Pôle civique, objet de cette demande de subvention ;

Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux et le plan de financement de l'opération de la mise en place de films anti-chaleur au Pôle civique :

Depenses	HT	TTC
Films anti-chaleur	22 600 €	27 120 €
<b>Total dépenses</b>	<b>22 600 €</b>	<b>27 120 €</b>
Recettes	MONTANT	REPARTITION
DETR 2019	9 040 €	40 % du HT
Ville de Fosses	18 080 €	Reste à charge
<b>Total recettes</b>	<b>27 120 €</b>	

**Après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ADOPTER** le projet de mise en œuvre de films anti-chaleur sur les vitres du pôle civique pour un montant total de 27 120 € TTC,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 à hauteur de 9 040 €, afin de soutenir le financement de ces films et signer tous les documents s'y référant,
- **DE S'ENGAGER A PRENDRE EN CHARGE** le montant de l'opération restant dû, déduction faite de la subvention qui sera attribuée au titre de la DETR.

**22 voix Pour**

**3 Abstention :** Djamila AMGOUD, Dominique SABATHIER, Monique ARNAUD (par pouvoir)

**QUESTION N°3 - APPROBATION DU PROJET DU CENTRE SOCIAL AGORA**

**Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

*L'Agora dispose d'un agrément « centre social » sur la base d'un projet social dont les termes ont fait l'objet d'un contrat entre la CAF et la ville pour une durée de 3 ans, soit pour la période 2015/2018 avec une prolongation d'un an 2018/2019.*

*De cette contractualisation émanent deux axes structurant pour la conduite des actions :*



- ↳ Accueil/Animation globale,
- ↳ Animation collective famille.

Ces deux axes font l'objet, dès lors qu'ils sont conduits dans le cadre des orientations de la CAF, d'un financement pluriannuel de fonctionnement par cette dernière.

La procédure d'agrément prévoit que la structure bénéficie de cette contractualisation jusqu'au 30 juin 2019. Durant le dernier semestre 2018, un travail de fond a été mené avec les partenaires et les adhérents de la structure pour définir, avec l'équipe et la municipalité les termes du futur contrat de projet.

Deux comités de pilotage présidés par la ville avec la CAF et la fédération des centres sociaux, ont été organisés en mai 2018 pour le lancement de la démarche et en février 2019 pour la présentation du projet social. La MSA, la Maison de l'emploi, le CIDFF, l'APES et l'association ALFA étaient associés. Ce comité a confirmé les orientations et les modalités d'actions prévues pour les 4 années à venir.

### **Le projet social, Animation globale et Animation Collective Familles**

Le centre social Agora est une structure d'animation de vie sociale, ces missions générales sont :

- ↳ un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par la même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- ↳ Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets ; il prend en compte l'expression des demandes et l'initiative des usagers et des habitants et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

- **Animation globale**

La fonction transversale du centre social est l'accueil.

L'accueil est indispensable pour le bon fonctionnement du centre social, il permet un réel maillage du travail avec l'équipe et il fait le lien avec tous les acteurs du centre social (habitants, partenaires, professionnels...). Ce service est en première ligne pour récolter les besoins des habitants, afin d'adapter nos actions.

Dans un souci de continuité, l'équipe du centre social poursuit le travail engagé auprès des habitants sur les échanges de savoir-être et de savoir-faire qui permettent de créer des liens, des solidarités et surtout d'être reconnu pour ses compétences propres au sein d'un groupe.

L'accompagnement des personnes, que ce soit en collectif ou en individuel, reste pour chacun des membres de l'équipe une priorité.

Plus globalement, la vulnérabilité reste une préoccupation tant les problématiques éducatives, socioéconomiques, psychosociales, de vieillissement de la population... en sont des facteurs que l'équipe du centre social côtoie au quotidien.

- **Animation collective Familles**

Les centres sociaux ont inscrit au cœur de leur démarche une action orientée vers les familles, mettant au service de ces dernières une logique d'action globale, une culture du développement social et un socle de valeurs tournées vers l'« inter » (culturel, générationnel), l'ensemble étant structuré autour d'une fonction d'accueil forte.

Dans ce cadre, l'action auprès des familles, et des parents, constitue une colonne vertébrale du centre social Agora. A ce titre, plusieurs orientations sont inscrites au projet :

- ⇒ Une démarche transversale de soutien à la fonction parentale par l'accompagnement, le lien social de proximité, l'échange entre parents, la promotion des compétences.
- ⇒ Une capacité opérationnelle dans les domaines de la relation parent/enfant, et dès le plus jeune âge des enfants.

- **Les axes du projet**

Dans un souci de continuité, les axes du projet correspondent sensiblement aux axes de l'ancien projet social, avec une déclinaison opérationnelle adaptée aux évolutions de la structure, du territoire, des enjeux, etc.

- ⇒ L'Agora lieu ressource pour les habitants
- ⇒ L'Agora lieu d'animation de la vie sociale
- ⇒ L'Agora lieu de rencontre qui contribue à rompre l'isolement et prévient des situations d'exclusions

A la suite des axes proposés et pour démarrer ce nouveau cycle, l'équipe travaillera sur les points suivants :

L'accueil : améliorer l'accueil des habitants (axe 1)

Pour ce faire, l'équipe a pour mission :

- ⇒ De concevoir un espace accueil offrant des possibilités d'accueil individuel, collectif, espace de rencontre, de convivialité et de partage mais également permettre un espace de confidentialité lorsque l'équipe perçoit ce besoin pour l'utilisateur.
- ⇒ Améliorer la visibilité extérieure, la signalétique du centre social

Les bénévoles : pérenniser et développer leur mobilisation sur le centre (axe 2)

Pour ce faire l'équipe a pour mission :

- ⇒ De questionner une nouvelle communication afin d'impliquer davantage la participation des usagers
- ⇒ Maintenir et faire vivre les différents collectifs sur le centre (sorties, soirées, programmation d'animation sociale de proximité, ...)
- ⇒ Mobiliser les bénévoles du centre pour participer aux événements de la vie locale

Les solidarités : développer des espaces de solidarités (axe 3)

Pour ce faire, l'équipe devra :

- ⇒ Mettre en place des actions telles que le forum des aidants, des trocs...

Pour démarrer ce nouveau cycle nous souhaitons également :

- ⇒ Stabiliser la cohésion de l'équipe en accueillant et intégrant l'animateur référent adultes et en maintenant des réunions d'équipe hebdomadaires
- ⇒ Maintenir les ateliers et actions existantes
- ⇒ Développer des rencontres avec les partenaires

Au terme de ce processus, il est envisagé d'organiser au mois de septembre un temps de restitution avec les usagers et les partenaires pour présenter le nouveau projet social. Ce temps sera envisagé comme un temps fort de la vie de la structure et comme un moyen de communication pour participer au rayonnement de son action auprès de l'ensemble de la population.

Ce projet social ayant été présenté à la commission éducative du 11 avril 2019, **il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver ce projet social du centre social Agora pour la période 2019-2023 et autoriser le maire à signer avec la CAF du Val d'Oise tous les documents contractuels y afférant.**

**Intervention de Léonor SERRE :**

Je voulais savoir si l'animateur référent pour adulte était déjà embauché.

**Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

Non, des rencontres ont eu lieu, mais pour le moment, cela n'a pas encore abouti.

### **Intervention de Pierre BARROS :**

*Les projets sont toujours portés par une équipe et des élus. Le centre social n'est pas si vieux que cela. Il a 12 ans, c'est une structure assez récente sur la ville. Il y a quelque temps, nous avons rencontré certaines difficultés au niveau de la direction, malgré cela l'équipe a pris les choses en main de façon à préserver les habitants et à travailler sur les mises en place des projets.*

*Ils sont portés par les décideurs, mais également par les habitants et les usagers, ils sont partagés et encadrés par une équipe qui fait un très beau travail, qui sait accueillir le public tel qu'il est sans jugement, ni a priori. Je pense que de tels lieux dans une collectivité, c'est important et je tenais à le saluer. Ce lieu est très structurant. Le fait d'avoir le centre social, la ludo-médiathèque, l'école de musique et de danse et l'Espace Germinal près du pôle civique est une très bonne chose qui fonctionne parfaitement, les structures et le personnel ont cette capacité à travailler ensemble et créer du réseau. C'est une belle dynamique que de pouvoir avoir ces équipements chez nous.*

### **Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire relative à l'animation de la vie sociale du 22 juin 2012 de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Vu la délibération CM/18/MAI/015 relative à l'approbation du projet social du centre social Agora pour la période 2015-2018 ;

Vu la délibération CM/28/MARS/018 relative à la prorogation d'un an de l'agrément CAF du centre social Agora ;

Considérant que l'actuel projet du centre social Agora arrive à échéance au 30 juin 2019 ;

Considérant que le projet du centre social est articulé autour de trois axes principaux : « l'Agora, lieu ressource pour les habitants, lieu d'animation de la vie sociale et lieu de rencontre qui contribue à rompre l'isolement et prévient des situations d'exclusions » :

- ↳ l'Agora est un lieu ressource pour les habitants : renforcer l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives afin de les rendre autonomes dans leurs démarches numériques ; à offrir des possibilités d'accueil individuel, collectif, un espace de rencontre et de convivialité ; à renforcer le lien avec les partenaires ;
- ↳ l'Agora est un lieu d'animation de la vie sociale : poursuivre et développer les actions intergénérationnelles, développer le lien avec les écoles, pérenniser et développer la mobilisation des bénévoles ;
- ↳ l'Agora est un lieu de rencontre qui contribue à rompre l'isolement et prévient des situations d'exclusions : développer la participation et l'implication des seniors dans la vie du centre, poursuivre les actions avec le foyer des anciens, développer des actions de prévention santé, accueillir écouter orienter les femmes victimes de violences ;

Considérant que l'élaboration d'un nouveau projet social a donné lieu à la production d'un diagnostic partagé avec les usagers, les habitants, les partenaires et les services municipaux, sur la base duquel les nouveaux axes de travail pour la période à venir ont été définis et validés dans le cadre d'un comité de pilotage présidé par la ville ;

Considérant que cette démarche s'est construite tout au long de l'année 2018 et pendant le premier trimestre 2019 en partenariat étroit avec la CAF du Val d'Oise et la fédération départementale des centres sociaux du Val d'Oise ;

Considérant qu'au terme de ce processus, les services concernés de la CAF ont validé les orientations retenues et la méthodologie développée pour les années à venir, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission population du 11 avril 2019 ;

### **Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'approuver les termes du futur projet social ;
- **SOLLICITE** la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise afin d'obtenir le renouvellement de l'agrément « Centre social » de la structure AGORA, et les subventions y afférentes ;
- **DIT** que les crédits sont affectés aux comptes nature 7478 à la fonction 524 ;

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y référant.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

#### **QUESTION N°4 - RAPPORT DU S.I.A.E.P. DE BELLEFONTAINE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : ANNEE 2017**

##### **Intervention de Dominique DUFUMIER :**

*Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Bellefontaine adresse chaque année aux maires des communes membres du syndicat, son rapport d'activité annuel en vue de sa présentation aux conseils municipaux.*

***La ville de Fosses a reçu récemment le rapport d'activité du syndicat pour l'année 2017, je vous en fais donc lecture du rapport.***

##### **Intervention de Djamila AMGOUD :**

*Pourriez-vous m'expliquer de façon succincte ce que comprend les consommations « non domestiques » ?*

##### **Intervention de Dominique DUFUMIER :**

*Vous avez des consommations par zone d'activité qui ne sont ni domestiques et ni communales, c'est à dire celles des entreprises.*

##### **Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :**

*Le sujet des compteurs avec un relevé à distance a-t-il été abordé ?*

##### **Intervention de Dominique DUFUMIER :**

*Le sujet avait été soulevé lors du renouvellement de la délégation de service public et ce relevé n'avait pas été sollicité.*

#### **Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu les statuts du SIAEP ;

Vu le rapport d'activité de l'année 2017 ;

Considérant que le président du SIEAP adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

#### **Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2017 du SIAEP.

#### **QUESTION N°5 - TABLEAU DES EFFECTIFS**

##### **Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Le tableau des effectifs en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 est établi à partir de celui de celui du 1<sup>er</sup> mars 2019 présenté en Conseil municipal du 29 mars 2019.*

*Il tient compte de l'ajustement des postes aux besoins de la collectivité. Pour assurer le renfort de l'équipe du centre de loisirs durant les périodes de congés correspondant aux périodes de vacances scolaires de l'Éducation Nationale de la zone C dont dépend la collectivité, il est proposé de créer :*

- *3 emplois non permanents d'animateurs saisonniers au grade d'adjoint d'animation de catégorie C, à temps complet, à compter du 23 avril 2019.*

*Pour contribuer au bon fonctionnement de la ville de Fosses, il est proposé que l'ensemble des postes créés ou transformés par la présente délibération soient accessibles aux titulaires, aux stagiaires ou aux contractuels de la fonction publique territoriale. En ce sens, et si nécessaire, les emplois permanents peuvent être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.*

***Au vu de ces éléments, il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ces modifications et d'adopter le nouveau tableau des effectifs.***

**Intervention de Jean-Marie MAILLE :**

*J'ai vu que la DGS était en emploi non pourvu.*

**Intervention de Léonor SERRE :**

*Nous n'avons plus de DGS ?*

**Intervention de Christine BULOT :**

*Non, c'est juste une question de statut. Le poste n'est pas pourvu en emploi fonctionnel mais il l'est en emploi de contractuel.*

**Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> avril 2019 afin de prendre en compte l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité ;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du 1<sup>er</sup> mars 2019 présenté en Conseil municipal du 27 mars 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE DE CREER :**
  - 3 emplois non permanents de postes d'animateurs saisonniers au grade d'adjoint d'animation de catégorie C, à temps complet, affectés aux postes d'animateurs pour le renfort de l'équipe du centre de loisirs durant les périodes de congés scolaires correspondant aux périodes de vacances scolaires de l'Éducation Nationale de la zone C dont dépend la collectivité, à compter du 23 avril 2019 ;

- **DIT** que ces postes créés ou transformés par la présente délibération sont accessibles aux titulaires, aux stagiaires ou aux contractuels de la fonction publique territoriale.
- **ADOpte** le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **QUESTION N°6 - MOTION RELATIVE A L'EVOLUTION DE LA TGAP A L'HORIZON 2025**

### **Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

*La loi de Finances de 2019 a prévu une augmentation importante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à partir de 2021 pour tous les déchets incinérés et enfouis (cf. tableau ci-joint). Cette augmentation aura un impact non négligeable sur le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).*

*Le Comité syndical du SIGIDURS conteste le fait que la taxe impacte toutes les collectivités locales sans qu'il soit tenu compte de leur performance individuelle. Aussi, le Comité syndical a adopté à l'unanimité une motion relative à l'évolution de la TGAP à l'horizon 2025 lors de sa séance du lundi 28 janvier 2019 et demande aux collectivités territoriales, à la Communauté d'agglomération et au Conseil départemental de se prononcer sur cette question.*

*En effet, le SIGIDURS a conduit au cours des dernières années de nombreuses démarches pour améliorer les conditions du tri et sensibiliser les populations à la nécessité de la réduction des déchets et à la qualité du tri. Pour ce faire, il mène, depuis la mise en place de la collecte sélective, de nombreuses actions de proximité : assistance via le numéro vert, porte-à-porte, animations lors des manifestations locales... Le SIGIDURS propose également un ensemble d'outils et de services afin de mener à bien les opérations et campagnes de communication et développer les actions de prévention et réduction des déchets à la source.*

*L'information aux habitants, la sensibilisation des scolaires, la formation des publics relais est assurée par une équipe d'agents de communication de proximité dotée d'outils adaptés aux différents publics. En parallèle, un large éventail de supports d'informations est proposé : guides pratiques, signalétique pour les conteneurs et locaux propreté, affiches... Le SIGIDURS participe enfin à des manifestations locales et s'inscrit aux opérations initiées par ses partenaires institutionnels.*

**En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour :**

- **S'OPPOSER à la loi de finances 2019 qui prévoit une taxation par la TGAP indifférenciée entre les différentes usines de valorisation, sans qu'il soit tenu compte de leur performance individuelle.**
- **S'INDIGNER de voir que la politique de longue date de maîtrise des coûts de traitement des déchets conduite par le SIGIDURS soit impactée durablement et de manière importante par les décisions prises concernant la trajectoire TGAP, sans qu'aucune compensation financière ne soit accordée pour valoriser les comportements les plus vertueux.**
- **DEMANDER, sur ces bases, à ce que la loi de Finances pour 2019 soit modifiée.**

### **Intervention de Pierre BARROS :**

*Le SIGIDURS a plein de défauts et nous en avons fait les frais il y a quelques mois, où nous avons passé quelques soirées à parler des dysfonctionnements en matière de collecte. Ceci dit, ce syndicat est extrêmement bien géré avec un niveau de prix très intéressant. C'est le fruit d'un gros travail d'investissement mené de façon à ce que les usines fassent un travail cohérent par rapport à la population avec une approche du tri permettant d'être vertueux au plan environnemental et de valoriser ce qui était jeté précédemment.*

*Je trouve que cette taxation n'est pas acceptable car au bout du compte, nous la retrouverons dans la taxe de nos ordures ménagères.*

*Cette somme, nous devons la financer nous-mêmes et ce sera une part supplémentaire que le contribuable payera par l'intermédiaire de la communauté d'agglomération et par répercussion, cela fera du pouvoir d'achat en moins. Rien que pour ces deux raisons, j'appuie la démarche du SIGIDURS et du territoire contre cette taxe parce que le SIGIDURS est vertueux. Une taxe qui efface toute la qualité du travail accompli, faisant payer les bons et les mauvais élèves de la même manière n'est pas acceptable.*

*Je rappelle que la taxe d'ordure ménagère sur notre secteur est la plus basse au niveau national. Nos moyens sont à la fois très optimisés et les process très pointus. Rien que pour cela, il n'est pas acceptable d'être considérés comme de mauvais élèves.*

#### **Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SIGIDURS ;

Vu la loi n°20181317 du 28 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Considérant que la loi de finances pour 2019 contient une augmentation de la composante « déchets » de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) d'ici à 2025, au moyen d'un relèvement des taux ;

Considérant que l'impact de ce relèvement des taux est estimé à 10,86 € par habitant pour le SIGIDURS ;

#### **Après en avoir délibéré :**

- **S'OPPOSE** à la loi de finance 2019 qui prévoit une taxation par la TGAP indifférenciée entre les différentes usines de valorisation, sans qu'il soit tenu compte de leur performance environnementale,
- **S'INDIGNE** de voir que la politique de longue date de maîtrise des coûts de traitement des déchets conduite par le SIGIDURS soit impactée durablement et de manière importante par les décisions qui sont prises concernant la trajectoire TGAP, sans qu'aucune compensation financière ne soit accordée pour valoriser les comportements les plus vertueux.
- **DEMANDE**, sur ces bases, que la loi de finances 2019 soit modifiée.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

#### **Intervention de Pierre BARROS :**

*Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite une très bonne soirée.*

Fin du conseil 21h51.